



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, le 8 mars 2023

Séance ordinaire du Conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans, tenue le mercredi 8 mars 2023, à 20 heures, à la salle municipale de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de Mme Lina Labbé, préfète, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : MM. Jean-Pierre Turcotte, Jean Lapointe, Sylvain Bergeron et Jean Côté.

M. Yves Coulombe a annoncé son absence et est remplacé par le pro-maire, M. Marc-André Goulet.

Mme Chantale Cormier, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à la séance.

Mme Lina Labbé, préfète, souhaite la bienvenue à tous, constate le quorum, déclare la séance ouverte à 20 heures et procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de Mme la préfète
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 8 février 2023
4. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 8 février 2023
5. Entente intermunicipale relative à la délégation de pouvoirs en matière d'urbanisme – Mise à jour
6. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Adoption du rapport annuel 2022
7. Plan de développement de la zone agricole (PDZA) - Adoption
8. Plan de développement de la zone agricole (PDZA) - Nomination d'un comité de suivi du Plan d'action
9. Sécurité civile – Portail Rezilio – Abonnement pour 3 ans – Autorisation de signature
10. Régime transitoire de gestion des zones inondables des rives et du littoral – Reddition de comptes 2022
11. Comité d'experts en développement économique – Adoption des comptes-rendus de 2022
12. Comité Express – Adoption des comptes-rendus de 2022
13. Fonds Région et Ruralité-volet 3 – Demande de report de la date de fin
14. Adoption des dépenses du mois de février 2023
15. Correspondance
16. Varia
17. Période de questions
18. Levée de la réunion

2• Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 2023-03-27

Sur proposition de M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour tel que proposé, le point 16. Varia demeurant ouvert par ailleurs.

3• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 8 février 2023



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Résolution 2023-03-28

Sur proposition de M. Jean Côté, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 8 février 2023 tel que déposé.

4• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 8 février 2023

5. Étude de faisabilité économique pour un transport par autobus à arrêts multiples à l'Île d'Orléans – Octroi de contrat (p. 2)

Les entrevues individuelles et de groupe sont complétées. Une rencontre avec le comité de suivi est prévue demain.

5• Entente intermunicipale relative à la délégation de pouvoirs en matière d'urbanisme – Mise à jour

Résolution 2023-03-29

Attendu que l'entente intermunicipale relative à la délégation de pouvoirs en matière d'urbanisme a été signée entre les municipalités de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, le village de Sainte-Pétronille et la municipalité régionale de comté (MRC) de L'Île-d'Orléans le 1^{er} mars 2021 ;

Attendu que les six municipalités de l'Île d'Orléans et la MRC désirent procéder à la mise à jour de ladite entente ;

En conséquence, sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à la majorité** :

- De procéder à la mise à jour de l'entente intermunicipale relative à la délégation de pouvoirs en matière d'urbanisme d'ici le 1^{er} juillet 2023 ;
- D'autoriser la préfète à signer l'addenda ;
- D'aviser les six autres signataires de ladite entente.

M. Sylvain Bergeron vote contre et demande l'inscription de son vote au procès-verbal.

6• Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Adoption du rapport annuel 2022

La MRC de L'Île-d'Orléans a reçu l'attestation du Ministère de la sécurité publique pour la révision de son Schéma de couverture de risques le 19 décembre 2019. Le Rapport d'activité 2022 est le bilan de l'an 3 du Plan de mise en œuvre du présent schéma révisé.

Résolution 2023-03-30

Considérant que l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie exige à toute autorité locale ou régionale et chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques d'adopter par résolution et transmettre au ministre,



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie ;

Considérant que ces accomplissements ont pour effet d'améliorer la sécurité incendie sur l'ensemble du territoire de la MRC ;

Considérant que le Québec entier avait la même obligation de réaliser un schéma de couverture de risques en incendie ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Jean Lapointe et **résolu à l'unanimité** que la Municipalité régionale de comté de L'Île-d'Orléans :

- Adopte le rapport constitué du bilan des activités des services de sécurité incendie de son territoire démontrant les actions réalisées au cours de l'année 2022 en regard des objectifs fixés au Schéma de couverture de risques en incendie adopté en décembre 2019 ;
- Transmette copie dudit rapport à la ministre de la Sécurité publique conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*.

7• Plan de développement de la zone agricole (PDZA) - Adoption

Résolution 2023-03-31

Considérant l'adoption d'un premier Plan de développement de la zone agricole par la MRC de L'Île-d'Orléans via la résolution 2015-03-16 ;

Considérant qu'il a été convenu de procéder à la révision dudit Plan en collaboration avec les partenaires du milieu via la résolution 2021-11-165 ;

Considérant qu'un comité de travail a été constitué à cet effet et que plusieurs rencontres de travail ont été tenues ;

Considérant qu'un projet de Plan révisé a été transmis au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et que les ajouts demandés ont été intégrés à la version finale du PDZA ;

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) révisé, tel que déposé.

8• Plan de développement de la zone agricole (PDZA) – Nomination d'un comité de suivi du Plan d'action

Résolution 2023-03-32

Considérant l'adoption du Plan de développement de la zone agricoles (PDZA) révisé via la résolution 2023-03-31 ;

Considérant qu'il y a lieu de former un comité du suivi du Plan d'action dudit PDZA ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sur proposition de M. Jean Côté, il est **résolu à l'unanimité** de désigner les intervenants suivants pour siéger sur le comité de suivi du Plan d'action du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) révisé 2023 :

Mme Lina Labbé, préfète, MRC ;
M. Yves Coulombe, maire, Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans ;
MM. François Blouin, Daniel Pouliot et François Turcotte, administrateurs du syndicat de l'UPA de l'Île d'Orléans ;
M. Hugo Berthiaume, conseiller en vie démocratique, Fédération de l'Union des Producteurs Agricoles (UPA) Capitale-Nationale – Côte-Nord ;
M. Alexandre Bélanger, conseiller en environnement, Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) ;
Mme Anne-Marie-Richard, agronome, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) ;
M. Harold Noël, consultant en gestion agricole et citoyen de l'Île d'Orléans ;
Mme Julie Goudreault, agroéconomiste, MRC, responsable du comité de suivi ;
M. Simon Lemieux, urbaniste MRC.

9• Sécurité civile – Portail Rezilio – Abonnement pour 3 ans – Autorisation de signature

Résolution 2023-03-33

Considérant que la MRC de L'Île-d'Orléans dispose d'un plan de sécurité civile, lequel a été adopté via la résolution 2016-11-97 ;

Considérant que jusqu'à maintenant, ledit Plan est hébergé sur le portail Rezilio moyennant un abonnement annuel ;

Considérant la possibilité de signer un abonnement de trois (3) ans pour l'hébergement dudit Plan du 1^{er} mars au 28 février, moyennant des frais de :

- 3 114,80 \$ en 2023-2024 ;
- 3 239,39 \$ en 2024-2025 ;
- 3 368,97 \$ en 2025-2026 ;

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'autoriser la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à signer le renouvellement d'abonnement pour trois (3) ans, soit du 1^{er} mars 2023 au 28 février 2026, pour l'hébergement du Plan de sécurité civile de la MRC sur le portail Rezilio, moyennant les frais mentionnés (taxes en sus).

10• Régime transitoire de gestion des zones inondables des rives et du littoral – Reddition de comptes 2022

Le régime transitoire de gestion des zones inondables des rives et du littoral, entré en vigueur le 1^{er} mars 2022, exige de toute MRC qu'elle répertorie tous les travaux autorisés dans le littoral, à l'intérieur de la rive, ainsi qu'à l'intérieur de la zone inondable de grand et faible courant.

Cette reddition de comptes, complétée par l'inspecteur en environnement et l'aménagiste de la MRC, doit être transmis au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

changements climatiques (MELCC) et affiché sur le site Web de la MRC d'ici le 31 mars 2023.

11• Comité d'experts en développement économique – Adoption des comptes-rendus de 2022

Résolution 2023-03-34

Considérant la résolution 2015-08-77 créant le Comité d'experts en développement économique de la MRC lors de la fusion d'organismes apparentés effective le 1^{er} janvier 2016 ;

Considérant la résolution 2016-02-11 adoptant le Code d'éthique et de déontologie du Comité d'experts en développement économique ;

Considérant la résolution 2016-02-12 adoptant la Politique de soutien aux entreprises, y compris l'économie sociale, laquelle a été révisée et adoptée via les résolutions 2018-05-46 et 2023-02-20 ;

Considérant que ladite Politique stipule que le Comité d'experts en développement économique a pour mandat, notamment :

- D'analyser les différentes demandes d'aide financière qui lui sont présentées par les professionnels de la MRC ;
- Déterminer le montant d'aide financière qui sera accordé aux promoteurs ;
- Demander aux professionnels de la MRC d'obtenir des informations supplémentaires de la part des promoteurs avant de rendre une décision ;
- D'établir des conditions qui devront être respectées par les promoteurs avant le versement de l'aide financière ;

Considérant que la résolution 2019-12-160 a formé un seul comité responsable de la gestion de l'ensemble des Fonds de la MRC, en fusionnant le Comité d'investissement commun (CIC) et le Comité d'experts en développement économique (CEDE) de la MRC ;

Considérant que les décisions du Comité d'experts en développement économique sont finales ;

Considérant que les comptes-rendus de 2022 du Comité d'experts en développement économique ont été transmis aux maires et qu'il y aurait lieu qu'ils soient entérinés par le Conseil de la MRC ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Jean-Pierre Turcotte, et **résolu à l'unanimité** d'entériner les comptes-rendus du Comité d'experts en développement économique ayant eu lieu les 16 février, 30 mars, 22 avril, 18 juillet et 14 novembre 2022.

12• Comité Express – Adoption des comptes-rendus de 2022

Résolution 2023-03-35



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Considérant que le Gouvernement du Québec a instauré le programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* (PAUPME) qui vise à soutenir, pour une période limitée, les entreprises admissibles qui éprouvent des difficultés financières en raison de la COVID-19 ;

Considérant que pour répondre rapidement aux besoins d'aide financière exprimés par les entreprises de la MRC, un Comité express a été mis sur pied via la résolution 2020-04-55 adoptée par le Conseil de la MRC, spécifiquement pour l'octroi des aides financières à l'intérieur dudit programme ;

Considérant que le Comité express est décisionnel jusqu'à concurrence des montants octroyés par le Gouvernement ;

Considérant que les comptes-rendus de 2022 du Comité express ont été transmis aux maires et qu'il y aurait lieu qu'ils soient entérinés par le Conseil de la MRC ;

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'entériner les comptes-rendus du Comité express ayant eu lieu les 25 janvier, 17 mars, 13 mai, 22 juin, 14 juillet et 29 novembre 2022.

13• Fonds Région et Ruralité-volet 3 – Demande de report de la date de fin

Résolution 2023-03-36

Considérant la création du Fonds régions et ruralité (FRR) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en vigueur depuis le 1er avril 2020 ;

Considérant que le volet 3 du FRR a pour objectif de soutenir les MRC dans le cadre d'un domaine de développement propre à l'ensemble de leur territoire, par le biais d'un projet Signature Innovation ;

Considérant la démarche entreprise en mai 2022 par la MRC pour l'élaboration et la réalisation d'une démarche d'information-consultation des citoyens pour une vision actualisée de l'entrée de l'île d'Orléans ;

Considérant la volonté de la MRC de réaliser les premières phases du projet de réaménagement de l'entrée de l'île d'Orléans ;

Considérant que la MRC a jusqu'au 31 décembre 2025 pour dépenser les sommes remises par le MAMH ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Jean Côté et **résolu à l'unanimité** de :

- Demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), Mme Andrée Laforest une prolongation de délai minimale de deux ans pour la terminaison des projets « Signature Innovation » du Fonds Région et Ruralité ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

- Transmettre une copie de la présente résolution à la députée de Charlevoix – Côte-de-Beaupré, Mme Kariane Bourassa ;
- Solliciter l'appui de la Fédération québécoise des municipalités.

14• Adoption des dépenses du mois de février 2023

Résolution 2023-03-37

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois de février 2023, lesquelles s'élèvent à 199 477,77 \$.

15• Correspondance

Il n'y a pas de correspondance.

16• Varia

Aucun sujet n'est discuté.

17• Période de questions

Aucune question n'est posée.

18• Levée de la réunion

Résolution 2023-03-38

Sur proposition de M. Marc-André Goulet, il est **résolu à l'unanimité** de lever la réunion à 20h25.

Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : le mercredi 5 avril 2023 à 20h à la salle du Conseil à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

Chantale Cormier
Directrice générale-Greffière-trésorière

Lina Labbé
Préfète